

Conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang ou à des produits biologiques

Notice à afficher et à remettre au personnel lors d'un accident

1 Premiers soins à faire d'urgence



Se rendre aux services des urgences dans les 4h

2 * Contacter immédiatement le médecin référent

*Uniquement dans le cas d'une prophylaxie



3 Contacter ensuite le médecin du travail



Médecin du travail :

Poste téléphonique :

Médecin hospitalier référent :
(urgences)

Poste téléphonique :

PIQÛRES ET BLESSURES :

- ◆ Ne pas faire saigner
- ◆ Nettoyage immédiat de la zone cutanée lésée à l'eau et au savon puis rinçage.
- ◆ Antiseptie avec dérivé chloré (Dakin ou eau de Javel 9° chlorométrique diluée au 1/5), ou à défaut un dérivé iodé (polyvidone iodée en solution dermique...), alcool à 70°, chlorhexidine alcoolique dermique... (au moins 5 minutes).

CONTACT DIRECT DU LIQUIDE BIOLOGIQUE SUR PEAU LÉSÉE :

- ◆ Mêmes protocoles de nettoyage et d'antiseptie de la zone atteinte que précédemment.

PROJECTION SUR MUQUEUSES ET YEUX :

- ◆ Rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau (au moins 5 minutes).

QUI ÉVALUE LE RISQUE INFECTIEUX :

- ◆ Infection VIH, Hépatites B et C, autres infections.

QUI VOUS INFORME DES MESURES A PRENDRE :

- ◆ Une **prophylaxie** (chimio prophylaxie antirétrovirale, gammaglobulines spécifiques anti-VHB +/- vaccination) peut vous être proposée. Elle se fera avec une information préalable sur ses effets et son déroulement. Elle nécessite **votre consentement**. Le traitement doit être **débuté dans les heures qui suivent l'accident** (dans les 48 heures pour l'hépatite B).

POUR DÉCLARER L'ACCIDENT DU TRAVAIL :

- ◆ Les modalités pratiques varient d'un établissement à l'autre et d'un régime social à l'autre, s'informer auprès du médecin du travail, de la surveillante ou du bureau du personnel.

POUR ASSURER UN SUIVI CLINIQUE ET SÉROLOGIQUE ADAPTÉ (VIH, VHC, VHB).

DANS TOUS LES CAS, ANALYSER LES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT, AVEC LE MÉDECIN DU TRAVAIL, AFIN D'ÉVITER QU'IL NE SE REPRODUISE.

En l'absence de médecin référent sur le site, vous pouvez contacter la ligne VIH Info Soignants au 0 810 630 515 (7 jours sur 7, de 9h00 à 21h00) ou la ligne Sida Info Service au 0 800 840 800 (24 h / 24) pour obtenir les coordonnées du dispositif d'accueil le plus proche.

GERES

GRUPE D'ÉTUDE SUR LE RISQUE D'EXPOSITION DES SOIGNANTS aux agents infectieux

Faculté de Médecine Xavier Bichat - 16, rue Henri Huchard
BP 416 - 75870 Paris Cedex 18
Tél. : 01 44 85 61 83 - Fax : 01 44 85 62 45
E-mail : geres@geres.org - www.geres.org

Cette affiche a été réalisée avec le concours de la :

MNH
MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE SANTÉ

331, Avenue d'Antibes
45213 Montargis Cedex
Tél. : 02 38 90 70 00 - Fax : 02 38 90 75 75

Conduite à tenir en cas de souillure et de bris de tube ou de flacon de produit biologique

▶ INTERVENTION D' 1 SEULE PERSONNE

Si culture : sortir de la pièce et laisser retomber les aérosols 20 à 30 minutes avant d'intervenir avec un masque

▶ TENUE PROTECTRICE : surblouse + masque de protection respiratoire + DOUBLE PAIRE DE GANTS

▶ COUVRIR LES BRISURES ET LE PRODUIT BIOLOGIQUE avec :

➤ papiers absorbants + eau de Javel (*9° chlorométrique diluée au 1/5^{ème}*)

Laisser agir 15 minutes

➤ *ou* matière inerte absorbante non combustible (*type Trivorex[®], Gelsafe[®].....*)

Suivre les instructions du fabricant concernant les modalités d'utilisation

▶ RAMASSAGE DE FAÇON CENTRIPETE

utiliser une pince pour les bris de verre

▶ ELIMINATION DES DECHETS

dans des conteneurs adaptés pour déchets septiques

(fût plastique ou carton + sac jaune)

▶ NETTOYER la surface selon la procédure de nettoyage habituelle

N° de téléphones utiles

GERES

GROUPE D'ÉTUDE SUR LE RISQUE
D'EXPOSITION DES SOIGNANTS
aux agents infectieux

Faculté de Médecine Xavier Bichat – 16 rue Henri Huchard

BP 416 – 78870 Paris Cedex 18

Tél : 01 57 27 78 70 – Fax : 01 57 27 77 01

E-mail : geres@geres.org – site web : www.geres.org